

# Supplément au *Lyonnaisiana*

PUBLIÉ EN 1870

(Suite)

1772. Le 4 mars, le s<sup>r</sup> Guyot, notaire à Lyon, fut se mettre en possession de la maison et des effets des pères Célestins. Les bâtiments qui donnent sur le quay furent destinés au Conseil supérieur, ceux qui sont sur les derrières furent réservés pour le séminaire de Saint-Charles qui devoit desservir l'église, érigée en succursale de la paroisse de Saint-Nizier. On donne 1,200 fr. de rente viagère à chaque religieux, à la charge de se retirer dans toutes autres communautés qu'ils voudront choisir. Sur les biens de cet ordre, ainsi détruit, on prend 3,000 fr. de rentes pour le séminaire de Saint-Pothin. . . . .

Le s<sup>r</sup> Guyot ne prit point possession de la maison et des effets ainsi qu'on l'avoit annoncé.

1774. 9 octobre. L'archevêque avoit écrit à M. de Sève, qu'il userait avec douceur et modération de la victoire qu'il a remporté sur son chapitre. MM. les comtes ont été très-piqués de ce mot de douceur, prétendant que ce n'étoit qu'avec les enfants qu'on en usoit ainsi.

16 décembre. Trois conseillers de ville ont renoncé à l'échevinage pour cette année, savoir : MM. Auriol, P... et